

**Zeitschrift:** Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisiertes Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de culture mécanique

**Band:** 11 (1949)

**Heft:** 6

**Artikel:** La mécanisation dans l'agriculture [suite]

**Autor:** Boudry, C.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048475>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La mécanisation dans l'agriculture

Conférence donnée aux anciens élèves de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin-s-Morges, le 22 janvier 1949, par **M. Ch. Boudry, ing. méc.**

(Voir les nos. 3, 4 et 5/1949 du «Tracteur»)

En effet, en 1939, la Station de Machines de Marcelin convoquait à Zurich, les divers fabricants de tracteurs, quelques fabricants de machines, l'Union Suisse des Paysans, la Fondation Suisse Trieur et l'Association Suisse de propriétaires de tracteurs, pour examiner la possibilité d'adopter une norme permettant d'adapter n'importe quel instrument agricole à n'importe quel tracteur de n'importe quelle marque.

Un seul constructeur refusa de venir, disant que cette tentative est sans espoir, car chaque fabricant tient à faire quelque chose de spécial, d'anormal, de caractéristique pour pousser la vente.

Tous les autres acceptèrent le principe, promettant de revenir sur cette question en automne 1939. Ce fut la guerre qui empêcha de faire quoi que ce soit. Mais le problème n'était pas oublié et je pense qu'il est utile de vous indiquer par quelques jalons le chemin parcouru pour que vous puissiez comprendre que l'avenir de la mécanisation de l'agriculture suisse est entre vos mains et que c'est à vous, agriculteurs, de décider de votre avenir.

Le 25 mai 1945 M. le Dr Howald, Secrétaire de l'Union Suisse des Paysans, précisait son point de vue en disant qu'il est d'accord en principe de créer une commission qui étudierait le cas du tracteur. «Si l'on ne parvient pas, écrit-il, ces ans prochains, à construire le tracteur agricole approprié à nos conditions et dont on ressent si vivement le besoin, il pourrait fort bien arriver que . . . . » et plus loin: il écrit encore «en ce qui concerne l'octroi de subventions aux constructeurs de machines agricoles, il est clair que l'on ne pourrait pas, par ce moyen, aboutir à une solution satisfaisante . . . »

La même année, ayant fait des propositions à l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles, je recevais le 17 juin 1945 de cette Association la réponse suivante qui n'est que trop claire: «Die Mitglieder unserer Fachgruppe sprechen sich einhellig gegen irgendwelche staatliche Einmischung, Reglementierung oder Lenkung der technischen Entwicklung ihrer Produktion aus.»

Les fabricants suisses sont absolument opposés à toute intervention ou réglementation, de la part de l'Etat, de l'évolution technique des machines qu'ils produisent, car ils ont pris toutes les mesures nécessaires pour mettre sur le marché le tracteur techniquement parfait convenant à notre pays.

Il y a bientôt quatre ans de cela et j'ai le sentiment très net que le tracteur techniquement parfait que promet cette lettre est plus lointain que jamais.

L'année suivante, après une nouvelle démarche, le Président Dr. Welter de cette même Association m'écrivait: «Je suis absolument d'accord avec vos arguments et avec le but que vous cherchez à atteindre et je puis vous dire que notre Association vous appuiera.»

Or, non seulement cette Association ne m'a pas appuyé, mais elle n'a absolument rien fait. Et cela par ma faute, car j'aurais dû dire d'abord à l'agriculteur: «Aide-toi et le Ciel t'aidera!»

Si les fabricants, dans leur ensemble sont d'accord, pris isolément ils raisonnent autrement. Ils disent:

«Pour vendre je suis obligé de faire autrement que mon concurrent.» —  
«Si je cherche à faire un perfectionnement, je suis immédiatement entravé soit par la concurrence soit par l'importation.»

Il est un seul point sur lequel tous sont d'accord et qu'ils expriment ainsi: «S'il y avait une règle, une loi, des prescriptions qui imposent un certain nombre de points nous serions immédiatement d'accord, car alors ces points-là seraient automatiquement éliminées de la question de concurrence.»

Sur cette base nous avons recherché le moyen d'établir des règles, des projets de lois et de règlements, mais à ce moment en 1947, j'ai été convoqué à Rome par la FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, avec quelques délégués d'autres pays européens. Là, il nous fut exposé que la situation alimentaire de l'Europe était défi-



**ASSURANCE MUTUELLE VAUDOISE  
CONTRE LES ACCIDENTS, LAUSANNE**

*Contrat de faveur avec l'Association  
suisse des propriétaires de tracteurs*

**AGENCES GÉNÉRALES - GENERALAGENTUREN:**

*à Lausanne, Genève, La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Sion -  
in Bern, Solothurn, Basel, Zürich, Baden, Luzern, Schwyz,  
Lugano, Weinfelden, St. Gallen, Chur.*

*Vergünstigungsvertrag mit dem  
Schweiz. Traktorverband*

**WAADTLÄNDISCHE UNFALLVERSICHERUNG  
AUF GEGENSEITIGKEIT, LAUSANNE**



ciente et qu'il était nécessaire de l'améliorer par une mécanisation rationnelle: on nous demandait de jeter les bases techniques, de fixer les caractéristiques indispensables.

C'est ainsi que j'ai été chargé d'une enquête en Europe qui m'a conduit à un certain nombre de conclusions fort intéressantes:

1<sup>o</sup>) Le gâchis qui résulte chez nous de la non-interchangeabilité des divers outils avec les divers tracteurs, est sensible dans toute l'Europe de la même façon bien qu'à des degrés fort divers.

2<sup>o</sup>) les propositions de normalisation que nous avons reçues des divers milieux agricoles d'Europe, concordent absolument avec les besoins suisses.

3<sup>o</sup>) quelques avis divergents proviennent de la part de constructeurs qui sont trop absorbés par les détails de la vie quotidienne. Un Groupe de fabricants répond par exemple qu'il ne peut absolument pas envisager d'unifier un certain dispositif de fixation parce que cela obligerait trois fabricants à changer leurs modèles de fonderie. C'est donc un grain de sable qui empêche le coche d'avancer.

En septembre 1948, à Lausanne, une réunion européenne du machinisme agricole confirma ces points et cela nous engagea à étudier un projet de réglementation par voie légale d'un certain nombre d'éléments des tracteurs et des instruments, c'est à dire du harnais qui permettra d'attacher n'importe quel instrument à n'importe quel tracteur de n'importe quelle marque.

A ce moment le Service des Importations à Berne demandait à diverses personnes un préavis pour l'importation des tracteurs pour 1949. J'ai répondu qu'à mon avis il ne fallait pas accorder à un importateur le permis d'importer tant de tracteurs de son choix, mais qu'il fallait accorder un permis pour tant de tracteurs de tel type.

Au même moment des fabricants suisses demandaient à la Division du Commerce à Berne de réduire les importations.

La réponse du 16 décembre 1948 de la Division de Commerce dit en substance: «La maison Hurlimann a étendu sa fabrique et il en est résulté une surproduction malgré les mises en garde des autorités et des dirigeants de l'économie suisse . . . . Pour ce motif nous avons décidé d'accorder les mêmes contingents que pour 1948.»

# **PEROL**-Motorenöle und Fette

sehr vorteilhaft von

**TSCHUPP & CIE. AG., BALLWIL/Luz.**

Abt. Schmiermittel

Telephon (041) 693 13



**Traktoren-Oele** für Petrol, Diesel- und Benzin-Motoren

**Getriebe-Oele** und -Fette, Tekalemit-Fette, etc.

**Traktoren-Treibstoffe** White Spirit, Petrol, Diesel-Gasöl  
und Benzin

**H. R. Koller & Cie., Winterthur**

Vertragslieferant der Sektionen Zürich, Thurgau, Schaffhausen und St. Gallen  
des Schweiz. Traktorverbandes

**Mc CORMICK-DEERING**



**Landmaschinen**

**FARMALL-Traktoren**

**Melkmaschinen**

zuverlässig — rationell — besser

International Harvester Company Aktiengesellschaft Zürich  
Hohlstrasse 100

Telefon (051) 23 57 40